

L'Appel à projets « EUREKA – Eurostars »

Un tremplin européen pour vos projets collaboratifs de R&D

Bénéficiaires

PME ou ETI de moins de 2000 ETP, universités ou laboratoires en France en consortium avec un partenaire d'un autre pays du réseau Eureka.

Forme de l'aide

Subvention

Taux d'aide

- 40 % des dépenses de R&D pour les PME
- 30 % des dépenses de R&D pour les ETI
- 40 % des coûts complets pour les partenaires académiques (limite de 120 K€ si une PME française est dans le consortium et limite de 50 K€ le cas échéant)

Calendrier

Clôture : 4 septembre 2025

Montant d'aide

- De 50K à 3M€ en subvention pour les entreprises.
- Jusqu'à 120K€ pour les partenaires académiques.

Opérateur

bpifrance

Eurostars est un programme de financement européen destiné à soutenir les PME innovantes dans la mise en œuvre de projets collaboratifs internationaux de R&D.

Il a pour objectif de soutenir les projets d'innovation de toutes thématiques et proches du marché.

– Type de projets

- Un projet Eurostars doit débuter à un TRL ≥ 4 , soit une technologie déjà validée en laboratoire. Il doit viser un TRL 6 ou 7 en fin de projet, correspondant à une démonstration en environnement pertinent ou opérationnel.
- L'objectif est que la solution soit commercialisée au plus tard 24 mois après la fin du projet, preuve que le projet a un potentiel d'impact économique rapide.

– Cet appel à projets est pensé pour :

- Une PME, ETI de moins de 2 000 ETP au consolidé, une université ou un laboratoire.
- Implanté en France, avec au moins un partenaire issu d'un autre pays membre du réseau Eureka.
- Porteuse d'un projet de R&D collaborative internationale répondant aux critères suivants :
 - Il vise le développement d'un nouveau procédé, service ou produit ;
 - Sa phase de développement est de 3 ans maximum
 - Sa phase de commercialisation est de 2 ans maximum
 - Il se compose de 2 partenaires minimum, issu d'au moins 2 pays du réseau Eureka.